

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
de la commune d'ARTIGNOSC sur VERDON  
Séance du 24 juin 2022**

Nombre de conseillers

en exercice	10
de présents	05
de votants	08

L'an deux mille vingt-deux et le vingt-quatre juin à 18 h 10 mn ;  
Le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances,

Sous la présidence de Mr Serge CONSTANS, Maire

Etaient Présents : Mmes Christine MESSEGER, Joëlle ROUVIER ;

M. Jacques AVANIAN, Sylvain GARRON ;

Absents représentés : Mme Pascale SOLE donne pouvoir à Mme Joëlle ROUVIER ;

Mme Céline BARRE donne pouvoir à M. Serge CONSTANS ;

M. Bernard DE WACHTER donne pouvoir à Mme Christine MESSEGER ;

Etaient absents : Mme Maria Térésa LIOTARDO, M. Joaquim DA CUNHA ;

Secrétaire de séance : Mme Christine MESSEGER ;

**N° 2022-06-031**

**Pour : 08**

**Contre : 00**

**Abstention : 00**

**TARIFS DE LOCATION DES SALLES COMMUNALES**

Monsieur le Maire rappelle aux membres présents qu'en mars 2008 et en juillet 2013, le conseil municipal délibérait pour fixer les tarifs de location, respectivement, de la salle multi activités « Le Verdon » et de la salle polyvalente.

Il explique qu'il convient de revaloriser ces prix pour tenir compte des frais de fonctionnement engendrés par la location de cette salle.

Monsieur le Maire propose de conserver le montant de la caution à 500 € et d'augmenter le prix de ces locations comme suit :

Salle multi activités « Le Verdon »	Ancien prix	Nouveau prix
Associations (avec gratuité de la première séance et réunions) et habitants (et ayant droits) de la commune	75 €	100 €
Associations, particuliers extérieurs à la commune	500 €	500 €
Professionnels de la commune (limité à 4 fois par an)	75 €	75 €

Salle Polyvalente	Ancien prix	Nouveau prix
Habitants (et ayant droits) de la commune	20 €	40 €
Associations (avec gratuité de la première séance et réunions)	20 €	40 €

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- ❖ **ABROGE** la délibération du 07 mars 2008 ayant pour objet le tarif de location de la salle multi activités ;
- ❖ **ABROGE** la délibération N° 2013-07-033 du 11 juillet 2013 fixant les tarifs de location de la salle polyvalente ;
- ❖ **FIXE** les tarifs de location comme suit :

**SALLE MULTI ACTIVITES « LE VERDON » :**

- Associations (avec gratuité de la première séance et lors des réunions non lucratives) et habitants (et ayant droits) de la commune : 100 € la journée
- Associations, particuliers extérieurs à la commune : 500 €
- Professionnels de la commune : 75 €  
Limité à 4 fois par an (au delà le prix sera de 500 €)

**SALLE POLYVALENTE :**

- Habitants (et ayant-droits) de la commune : 40 € la journée
  - Associations (avec gratuité de la première séance et lors des réunions non lucratives) : 40 €
- ❖ **FIXE** le montant de la caution à 500 € pour les deux salles communales.

Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de la présente délibération et rappelle que conformément aux termes de l'article R.421-1 du code de justice administrative, elle peut être contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat, devant le tribunal administratif de TOULON, par voie postale au 5 rue Racine - CS40510 - 83041 TOULON Cedex 9, ou par voie dématérialisée sur l'application informatique « *Télérecours Citoyens* » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Fait et délibéré à ARTIGNOSC sur VERDON  
Les jours, mois et an que dessus

Le Maire, Serge CONSTANS

